

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Humez, 6 décembre 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 2 p. (190r, 191r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Humez, 6 décembre 1871, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52667>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 décembre 1871](#)

Lieu de rédaction Versailles (Yvelines)

Destinataire [Humez, J.](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Humez des renseignements sur lui et sur son expérience professionnelle d'enseignant. Il lui explique que 300 enfants sont scolarisés au Familistère et que chacune des premières classes comprend 50 élèves. Il lui demande ses prétentions salariales.

Support La fin de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Famillistère](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Famillistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Musées à 6 Y 190
1891

Monsieur J. Bureau

Je vous remercie de votre lettre du 3^e sept^r
indiquant les renseignements
concernant votre situation, et
vous prie de me dire quel
est votre âge, de vous
aider de famille et comment
vous vous portez.
Je vous envoie aussi les
quelles sont les commissions
ou des autres choses les plus
et les institutions ou vous
êtes intéressés.

Je vous envoie un établissement
dans lequel je fais donner
l'éducation et l'entretien
à environ 300 enfants
de toutes les provinces
chacun est dans sa classe
qui fait beaucoup de bien.

pour premier point de
département, et de puis
par le point en ce moment
et d'après les propriétés de
l'établissement, qui se basent
sur tout que la science en
général de ce que l'
enquête des deux règnes
est d'après

[illegible]